



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 16/2024

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison de travaux de branchements d'assainissement, prévus à partir du jeudi 06 juin prochain, le long de la rue de la Vallée, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société COLAS, de Petite-Rosselle, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, la route sera barrée rue de la Vallée -sauf pour les riverains-, et se fera alternativement par demi-largeur de chaussée, soit au moyen de feux tricolores, soit de manière manuelle. Une déviation sera mise en place à partir de l'immeuble n°1 rue de l'Ecole, puis par la rue du Stade et jusqu'au n°34 rue de la Vallée, à partir du jeudi 06 juin 2024 et pour la durée des travaux. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 05 juin 2024

Le Maire, HEHN Jean-Claude

